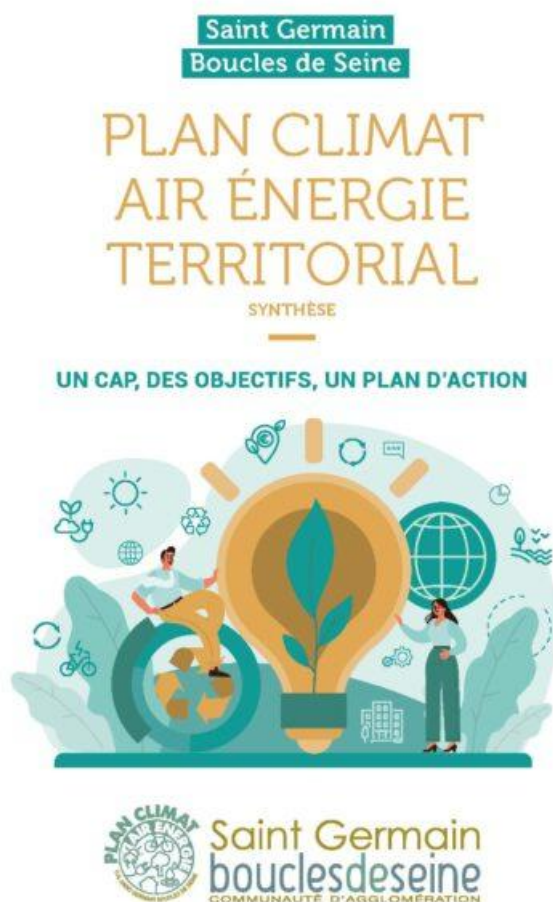


Plan Climat : dernière consultation publique avant adoption

Du 17 février au 17 avril 2023 à 11h17



Les habitants de l'Agglo ont 2 mois pour formuler leurs observations avant la finalisation du Plan Climat Air Énergie – PCAET – de la CASGBS. Ce projet de développement durable fixe des objectifs chiffrés porté par un plan d'action pour permettre à l'intercommunalité de coordonner la transition énergétique et écologique sur le territoire.

Plan Climat, de quoi s'agit-il ?

Un Plan Climat est un non seulement **un projet territorial de développement durable, mais aussi un outil de planification écologique stratégique et opérationnelle** qui s'inscrit dans une stratégie à horizon 2050. Il s'agit d'un document évolutif ayant vocation à monter en puissance au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Ce document de planification obligatoire poursuit deux finalités : l'atténuation du dérèglement climatique (réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre) et l'adaptation à ses effets.

Fruit d'un travail collaboratif entre élus et services, nourri par la consultation du public et des partenaires, le Plan Climat du territoire se caractérise par la volonté de :

- Préparer l'avenir énergétique du territoire ;
- Préserver et adapter les paysages emblématiques qui sont autant de ressources environnementales ;
- Accélérer le développement de nouvelles pratiques participant à l'avènement d'une gestion durable des ressources et concourant à la préservation de la biodiversité.

« Nous portons l'exigence d'une Agglo responsable, avec une démarche d'économie circulaire limitant la consommation des matières et des ressources pour les activités du territoire. »

Jean-Yves Perrot, 5^e vice-président Environnement et Économie circulaire, chargé de l'élaboration du Plan Climat, Maire de Marly-le-Roi

Les domaines de la vie quotidienne : habitat, mobilité, gestion des déchets, aménagement, économie, agriculture, industrie sont autant de leviers pour atteindre ces objectifs. L'implication de tous les acteurs du territoire : collectivités, partenaires, entreprises, habitants, associations... sera également un facteur de réussite déterminant. Aussi, pour faire vivre ce document, il est essentiel que les habitants puissent y avoir accès et se l'approprier.

2 mois de consultation publique

Après avoir recueilli l'avis de l'autorité environnementale, la CASGBS soumet son Plan Climat aux habitants avant son adoption définitive par le Conseil communautaire programmé au mois de mai 2023. Forte du succès de la première participation du public (1 085 répondants) à l'été 2021, dans sa phase d'élaboration concomitante à celle du Projet de territoire (adopté en juin 2022), **l'Agglo a fait le choix d'aller au-delà du délai réglementaire de consultation en laissant deux mois au public pour s'exprimer sur sa version finalisée.**

Procédure de participation du public

Les habitants pourront ainsi formuler leurs observations pour une période de 2 mois, du 17 février au 17 avril :

- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : participation [dot] planclimat@casgbs [dot] fr ()
- **Par écrit sur le registre de consultation** prévu à cet effet, disponible dans les locaux de la CASGB : Parc des Érables, bâtiment 4, 66 route de Sartrouville au Pecq, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h.

Retrouvez l'ensemble des documents associés sur le site de la CASGBS :

<https://www.saintgermainbouclesdeseine.fr/plan-climat-derniere-consulta...>